



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 68 (dont 9 procurations)

N° 54

OBJET :

DECHETS  
MENAGERS ET  
ASSIMILES

SIGNATURE D'UNE  
CHARTRE ECO-  
EXEMPLAIRE  
AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

21 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le :

21 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),  
Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

.../...

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'examen par la Commission n°2 Environnement du 13 mai 2019,

**Considérant** le partenariat spécifique que le Conseil départemental de l'Allier a prévu avec le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Nord Allier dont il dépend principalement,

**Considérant** la proposition du Conseil départemental de l'Allier à l'ensemble des EPCI compétents d'adopter une charte d'éco-exemplarité visant à faire évoluer les pratiques en faveur de la prévention, du tri, de la valorisation ou du traitement des déchets,

**Considérant** l'intérêt pour Vichy Communauté de bénéficier des conseils et de l'appui du Conseil Départemental, de façon à ce que collectivement nous progressions dans la gestion des déchets, la préservation des ressources et la sauvegarde du cadre de vie de nos habitants,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver la charte d'engagement éco-exemplaire ci-annexée,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement éco-exemplaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





## CHARTRE D'ENGAGEMENT ECO-EXEMPLAIRE

Structure engagée : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

Nom du signataire : CLAUDE RIBOULET

Qualité du signataire : Président

La présente charte eco-exemplaire vise à fixer des objectifs en matière de tri et de prévention des déchets au Conseil départemental en partenariat avec les SICTOM Nord Allier, SICTOM Sud Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise, SICTOM de Cérilly et Vichy Communauté.

Les actions choisies sont :

- poursuivre et développer le tri du papier, des emballages recyclables et du verre dans les bureaux et lors des manifestations (internes et externes) et organiser une formation au tri et à la prévention des déchets pour les agents lors de semaines spécifiques (SEDD, SERD...),
- poursuivre et développer des collectes spécifiques : piles, lampes, cartouches d'imprimante, instruments d'écriture, déchets d'activité de soins à risques infectieux, déchets toxiques,
- adopter une consommation responsable du papier : impression noir et blanc en recto-verso, fabrication de blocs de brouillons, dématérialisation (demande de congés, frais de mission, marchés publics, cartons d'invitation...), utilisation de papier recyclé dans les sanitaires et mise en place de stop-pub sur les boîtes aux lettres,
- valoriser les déchets organiques sous la forme de compost via un lombricomposteur ou un composteur (actuellement quelques services et 23 collègues sur 35),
- éviter la production de déchets : utilisation de vaisselle réutilisable, acquisition de 2500 gobelets réutilisables pour les agents, utilisation de fontaines à eau et de piles rechargeables, choix de produits d'entretien avec des labels environnementaux,
- favoriser les circuits courts (@grilocal03) et lutter contre le gaspillage alimentaire,
- favoriser le réemploi et la réutilisation : distribution des ordinateurs réformés à des associations, installation de boîte à livres et de boîte à dons et mise en place de petites annonces entre agents (via l'intranet).

Fait à Moulins, le

Pour le SICTOM Nord Allier

Pour le SICTOM de Cérilly,

Pour le Conseil Départemental,

Didier PINET, le Président

Bernard TIGE, le Président

Claude RIBOULET, le Président

Pour le SICTOM Sud Allier

Pour le SICTOM de la Région  
Montluçonnaise

Pour Vichy Communauté

Pierre COURTADON, le  
Président

Jean-Pierre MOMCILOVIC, le  
Président

Frédéric AGUILERA, le Président

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

DELIBERATION N° 54 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SIGNATURE D'UNE CHARTE  
ECO-EXEMPLAIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

.....

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 21/06/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 13JUI2019\_54

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019\_54-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 54.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019\_54-DE-  
1-1\_1.pdf )